

GROUPE FNAC OBTIENT LE VISA DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS (AMF) SUR SON PROSPECTUS EN VUE DE SA MISE EN BOURSE

Le 26 avril 2013 - Groupe Fnac annonce aujourd'hui avoir obtenu le visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en date du 25 avril 2013 sur son prospectus en vue de l'admission des actions Groupe Fnac (ainsi que des droits d'attribution d'actions Groupe Fnac) aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris dans le cadre de l'attribution d'actions Groupe Fnac aux actionnaires de Kering¹.

Modalités de l'opération

L'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus de Groupe Fnac constitue la première étape du processus d'introduction en bourse de la société sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris. Le 18 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de Kering sera appelée notamment à se prononcer sur le projet de distribution en nature d'actions Groupe Fnac, nécessaire pour permettre l'introduction en bourse de la Société. La première cotation interviendrait le 20 juin 2013.

Engagement du groupe Artémis

A l'issue de la distribution en nature, la participation du groupe Artémis dans le capital de Groupe Fnac sera d'environ 38,9 % du capital et des droits de vote. Le contrat de crédit syndiqué renouvelable conclu par le Groupe Fnac le 19 avril 2013 dans le cadre de sa séparation du groupe Kering, pour un montant maximum en principal de 250 millions d'euros, requiert un remboursement anticipé dans le cas où le groupe Artémis franchirait à la baisse certains seuils de participation. Le groupe Artémis a consenti un engagement relatif à ce contrat de crédit au bénéfice de Groupe Fnac (dont les termes sont décrits à la Section 18.1 du prospectus).

Informations accessibles au public

Le prospectus de Groupe Fnac visé par l'AMF le 25 avril 2013 sous le numéro 13-179 est disponible sur les sites Internet de la société (www.groupe-fnac.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi que sans frais et sur simple demande auprès de la société, 9, rue des Bateaux-Lavoisirs, ZAC Port d'Ivry, 94200 Ivry-sur-Seine.

Groupe Fnac attire l'attention du public sur le Chapitre 4 « Facteurs de risques » figurant dans le prospectus. Ces facteurs de risque sont, à la date du visa sur le prospectus, ceux dont Groupe Fnac estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son image, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la liste des risques présentés dans ce chapitre du prospectus n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus à la date du visa sur le prospectus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable sur Groupe Fnac, son image, ses activités, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives, peuvent exister ou survenir.

A propos de Groupe Fnac

Groupe FNAC est une entreprise de distribution de biens culturels, de loisirs et de produits techniques. Leader en France et acteur majeur dans les pays où il est présent (Espagne, Portugal, Brésil, Belgique, Suisse, Maroc), Groupe FNAC dispose à fin 2012 d'un réseau multi-format de 170 magasins (dont 103 magasins en France), des sites marchands avec notamment Fnac.com, positionné 3ème site de e-commerce en termes d'audience en France (750 000 visiteurs uniques/jour). Acteur omni-canal de référence, Groupe FNAC a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires consolidé de 4,1 milliards euros et emploie plus de 16 000 collaborateurs.

CONTACTS : PRESSE : Laurent Glépin/Gaëlle Toussaint +33 (0)1 55 21 53 07
INVESTISSEURS : Nadine Coulm +33 (0)1 55 21 18 63

¹ PPR deviendra Kering sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 18 juin 2013.